



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Le président fédéral
N/Réf. VPAG 2018/110
bruno.collignon@fafpt.org

Paris, le 11 décembre 2018

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État,

Lors de son allocution du lundi 10 décembre, Monsieur le Président de la République a annoncé, entre autres, une revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel de croissance –SMIC– de 100 euros dès le mois de janvier 2019.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer quelles dispositions seront arrêtées au sein de la Fonction publique pour les traitements indiciaires qui, faute de revalorisation similaire, se retrouveraient de fait en-dessous du niveau du SMIC.

Par ailleurs, Monsieur le Président de la République a annoncé la possibilité pour les entreprises qui le peuvent et qui le souhaitent, d'attribuer une prime de fin d'année à leurs salariés exonérée de cotisations sociales et d'impôts, ainsi que la défiscalisation des heures supplémentaires.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer, là également, si ces mesures seront transposées à la Fonction publique.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre sollicitation, soyez assurés, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État, de notre considération la plus respectueuse.

Bruno COLLIGNON
Président de la **FA-FP**

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État auprès du
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12